

Membres en exercice : 19 - Membres présents : 15 Membres absents : 4 Convocation du 03 mars 2023

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2023

Le neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de Beauvoir sur Niort se sont réunis à la salle du conseil municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Séverine VACHON, Mickaël AUBINEAU, Dominique BERGER, Aurore BOUVET, Guillaume BRETAUDEAU, Marc BRUANT, Thomas BURLOT, Jérôme CHATELIER, Patricia GALLOIS, Lynda MASSIEU BOISSINOT, Pascal MATHÉ, Rémy RAGUENAUD, Gérard ROUSSEAU, Sébastien TECHENEY, Rachelle AJINCA VANDENHENDE.

Absents excusés : Jessica DROUET (pouvoir à Sébastien TECHENEY), Candy LAMBERT (pouvoir à Patricia GALLOIS), Vilmont BERNARDEAU (pouvoir à Rémy RAGUENAUD)

Absente non excusée : Emmanuelle CARRERE,

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil municipal peut délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Patricia GALLOIS a été désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 02 février 2023.

Après avoir procédé aux modifications demandées, le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 02 février 2023 à l'unanimité.

PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Madame le Maire revient sur les avancées du projet place et ses abords suite à la réunion avec le cabinet de conseil et après la réunion de travail avec les élus du conseil municipal.

La présentation des différents plans est faite aux élus en insistant sur l'aspect paysager du projet avec des matériaux adaptés.

Il est rappelé que les écluses ont été proscrites sur la RD 650 par les représentants de la Direction Départementale du Territoire et qu'il pourrait être envisagé un rétrécissement de chaussée aux étranglements de la place.

Il est rappelé que le nombre de place de stationnement restera inchangé en ajoutant les places du parking Simone de Beauvoir.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AVANT-PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

La commune a travaillé avec le cabinet Alice BROILLARD, paysagiste concepteur, et l'agence SCALE 0 un projet de requalification de la RD650 et de la place de l'Hôtel de ville. L'avant-projet prévoit un projet global de réaménagement séquencé en quatre phases : place de l'Hôtel de ville et abords, commerce, entrée Nord, entrée Sud.

Parmi les éléments importants qui ont été mis en avant figurent :

- le renforcement de la place du végétal et la renaturation de la traversée de Beauvoir et de sa place centrale,
- les aspects de sécurité et de limitation de la vitesse en cœur de bourg,
- le développement des mobilités douces et la possibilité de lier les quartiers entre eux,
- la préservation d'espaces de parkings adaptés et drainants répondant à des objectifs liés à l'environnement mais aussi de maintien des activités existantes ;
- faire de la place de l'Hôtel de ville une véritable place arborée et répondant aux enjeux liés aux commerces ainsi que tous les usages (conteneurs enterrés, bornes de véhicules électriques, espace scénique, essences et arbustes, déminéralisation de l'espace, agrandissement des espaces piétons et terrasses...).

Le cabinet d'études a chiffré le projet global et il a été demandé de scinder la partie place et RD/abords de l'Hôtel de ville afin d'avoir une idée plus précise des montants de travaux.

Il est proposé de déposer les demandes de subventions sur cette 1ère phase comprenant les deux parties indiquées précédemment. Un point sera fait à l'issue des attributions de subvention, probablement en septembre, pour définir l'enveloppe exacte concernant le reste à charge pour la commune.

Le chiffrage réalisé par le cabinet s'établit comme suit :

ESTIMATION HONORAIRES

	Prix global forfaitaire
Honoraires de maîtrise d'œuvre -AVP	32.300,00 € HT
Honoraires de Maîtrise d'œuvre Séquence centre-bourg place et ses abords	77.608,00 € HT

TRAVAUX

	Séquence HDV et abords	Place de l'Hôtel de ville
VRD		
PRIX GENERAUX	4.000 €	8.000 €
PREPARATION	5.454,60 €	47.112,00 €
RESEAUX	/	96.612 €
TERRASSEMENT STRUCTURE REVÊTEMENT	167.027,32 €	320.205,35 €
BORDURES	6.627,00 €	13.346,00 €
SIGNALETIQUE	2.805,00 €	14.111,00 €
ALEA 10%	18.591,39 €	49.938,64 €
TOTAL HT VRD	204.505,31 €	549.324,99 €
TVA	40.901,62 €	109.865,00 €
TOTAL TTC VRD	245.406,37 €	659.189,98 €
PAYSAGE		
PRIX GENERAUX	500 €	2.000 €
PREPARATION DE SUPPORTS DE PLANTATION	1.004,18 €	10.745,73 €
PLANTATION	5.631 €	37.565 €
MOBILIER	5.758 €	47.352 €
TOTAL HT PAYSAGE	12.893,18 €	97.662,73 €
TVA	2.578,64 €	19.532,55 €
TOTAL TTC PAYSAGE	15.471,81 €	117.195,27 €
TOTAL VRD + PAYSAGE HT	217.398,49 €	646.987,71 €
TVA GLOBAL	43.479,70 €	129.397,54 €
TOTAL TTC	260.878,18 €	776.385,25 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

646.987,71 € HT + 217.398,49 € HT = 864.386,20 € HT

+ Honoraires cabinet (Honoraires de maîtrise d'œuvre-tranche ferme-AVP = 32.300,00 €

Honoraires maîtrise d'œuvre – TO1 place = 77.608,00 €)

Coût total de l'opération : 979.295,20 €

Recettes indicatives d'opération

Projet d'aménagement place et abords de l'Hôtel de ville

Subventions	Pourcentage	Montant subventionnable	Subvention escomptée
DETR Etat	35 %	724.312,00 €	253.509,00 €
Fonds vert (Etat) OU Appel à projet de l'Agence de l'eau LOIRE BRETAGNE (projet 04/23) (renaturation des villes et villages)	25%	724.312,00 €	181.078,00 €
Amendes et polices	25%	52.399,00 €	10.675,00 €
Sous-total Etat			445.262,00 €
REGION NOUVELLE-AQUITAINE – Appel à projet nature et transition		724.312,00 €	55.000,00 €
Sous-total REGION			55.000,00 €
PACT III CAN	9 %	864.386,00 €	79.448,00 €
Sous-total CAN			79.448,00 €
CADS sécurité sur voirie - CD	30%	122.413,00 €	36.724,00 €
Fonds solidarité CD (Reliquat de dotation)	5,63%	864.386,20 €	48.636,00 €
Fonds de solidarité « études » déjà acquis	50 %	32.300,00 €	16.150,00 €
Sous-total Département			101.510,00 €
Fonds européens (Leader) GAL			100.000,00 €
Sous-total Europe			100.000,00 €
Total subventions	79,7%		781.220,00 €
Autofinancement (fonds propres et/ou emprunt)	20,3%		198.075,20 €
TOTAL GLOBAL	100%		979.295,20 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 2 voix contre de valider le plan de financement proposé par Madame le Maire et de l'autoriser à solliciter les subventions de toutes natures afférentes au projet.

DPE POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Pascal MATHÉ informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2023 tous les logements considérés comme trop énergivores seront interdits à la location.

Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement sera fixé à 450 kWh/m².

La commune doit donc procéder à l'audit de ses logements :

- 6 logements situés au 2 rue de la gare 79360 BEAUVOIR SUR NIORT : entre 29 et 68 m²,
- 4 logements individuels situés impasse des palmiers 79360 BEAUVOIR SUR NIORT qui font tous 61 m²,
- 1 logement situé rue André PAPOT à BEAUVOIR SUR NIORT qui fait 55 m²,
- 1 logement situé 221 Avenue Saint Jean à BEAUVOIR SUR NIORT qui fait 72m².

Trois prestataires ont été sollicités :

- AC-ENVIRONNEMENT : propose un devis d'un montant de 2 841,60 €,
- DIAG 79 : propose un devis d'un montant de 3 545,00 €,
- ADN 79 : propose un devis d'un montant de 2 760,00 €.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise ADN 79.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ADN 79 pour réaliser les diagnostics obligatoires dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant les logements en location.

POINT D'ETAPE CONCERNANT LE BATIMENT JOUXTANT LA MAISON DU MEUNIER POUR DES MOTIFS DE SECURITE

Pascal MATHE rappelle que le bâtiment qui jouxte la maison du meunier se détériore rapidement et menace de s'effondrer.

Il est indiqué que nous sommes dans l'obligation de suivre l'avis de l'architecte des bâtiments de France ainsi que de l'inspecteur des sites qui se déplacent le 30 mars prochain sur les lieux.

AMENAGEMENT DES SALLES ASSOCIATIVES

Pascal MATHE informe le conseil municipal des prochains travaux de réaménagement des salles associatives, situées dans la cour de l'ancienne école :

Plusieurs entreprises ont été démarchées pour des devis selon le tableau suivant :

Travaux	SARL FRANKI	EI Laurent VOISIN
Doublage intérieur côté Nord, BA 13 axes à 40 cm, 2 appuis, renforts pour radiateurs, trappes de visite...	5.265,00 € HT Soit 5.791,50 € TTC	6.495,08 € HT Soit 7.144,59 € TTC
+ isolation 120mm	2.106,00 € HT Soit 2.316,60 € TTC	-
	Morgan DA SILVA	SMTS
Déplacement des radiateurs (dépose, purge avec robinet d'arrêt)	2.140,52 € HT Soit 2.568,62 € TTC	3.156,85 € HT Soit 3.788,22 € TTC

Certains travaux se feront en régie :

- joints fenêtre fixe
- fibre et baguette enlevées
- joint âge fuite habillage
- peinture

Après examen de la commission bâtiment du 15 février 2023, il est proposé au conseil municipal de retenir les entreprises suivantes :

- la SARL FRANKI pour les travaux d'isolation pour un montant de 2.316,60 € TTC et doublage de PLACO pour un montant de 5.791,50 € TTC.
- Morgan DA SILVA pour le déplacement des radiateurs pour un montant de 2.568,62 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission bâtiment et autorise Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments à signer les devis afférents.

TRAVAUX CONTREFORT CŒUR DE L'EGLISE DE BEAUVOIR SUR NIORT

Pascal MATHE informe le conseil municipal des prochains travaux de contrefort du cœur de l'église de BEAUVOIR SUR NIORT.

L'entreprise NG CONSTRUCTION a produit un devis d'un montant de 1.340,00 € HT soit 1.608,00 € TTC.

Après examen de la commission bâtiment du 15 février 2023, il est proposé au conseil municipal de signer le devis de l'entreprise NG CONSTRUCTION.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission bâtiment et autorise Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments à signer le devis de l'entreprise NG CONSTRUCTION pour un montant de 1.608,00 € TTC.

TRAVAUX COUVERTURE DES WC DU MOULIN

Pascal MATHE informe le conseil municipal des prochains travaux de couverture des nouveaux WC du Moulin de RIMBAULT.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour avoir des devis selon le tableau suivant :

Travaux	Pascal PLOQUIN	BATIFEVRE	NG CONSTRUCTION
Remaniement couverture, reprise avancée toiture, mouchettes, produit anti- mousse	2.520,00 € HT Soit 2.772,00 € TTC	2.652,10 € HT Soit 2.917,31 € TTC	4.030,20 € HT Soit 4.433,22 € TTC

Après examen de la commission bâtiment du 15 février 2023, il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise de maçonnerie EI Pascal PLOQUIN pour un montant de 2.772,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de suivre l'avis de la commission bâtiment et autorise Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments à signer le devis de l'entreprise EI Pascal PLOQUIN.

TRAVAUX LUMINAIRES MAIRIE, CANTINE ET ECOLES

En vue de la réduction des coûts de consommation énergétique, Pascal MATHE informe le conseil municipal des prochains travaux qui vont avoir lieu dans les bureaux de la mairie, la cantine et les écoles. Tous les éclairages de ces bâtiments seront modifiés pour être en led.

Plusieurs entreprises ont été consultées pour avoir des devis selon le tableau suivant :

Travaux / entreprises	REXEL/LEDVANCE	CGED
Fourniture de pavé LED	567,03 € HT soit 5.480,52 € TTC	597,50 € HT soit 5.517,00 € TTC
	Sébastien MORIN	
Pose	1898,50 € HT (=TTC)	

Après examen de la commission bâtiment du 15 février 2023, il est proposé au conseil municipal de retenir :

- l'entreprise LEDVANCE/REXEL pour la fourniture des pavés LED pour un montant de 5.480,44 € TTC.
- l'entreprise EI Sébastien MORIN pour la pose des pavés pour un montant de 1.898,50 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de suivre l'avis de la commission bâtiment et autorise Madame le Maire ou l' élu en charge des bâtiments à signer les devis afférents.

DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEDS POUR LES TRAVAUX LUMINAIRES DANS LES BUREAUX DE LA MAIRIE, LA CANTINE ET L'ECOLE

Pascal MATHE propose au conseil municipal de solliciter le SIEDS concernant le financement des travaux de passage au LED pour les bureaux de la mairie, la cantine et les écoles.

Le SIEDS prendrait en charge 70 % du montant des travaux dans la limite maximum de 5.000,00 €.

Le projet se décompose comme suit :

Dépense en Euros HT	
Fourniture Pavés leds (LEDVANCE/REXCEL)	4.567,03 €
Pose : Sébastien MORIN	1.898,50 €
TOTAL	6.465,53 €

Recettes en Euros HT	
Subvention SIEDS (70%)	4.525,87 €
Autofinancement	1.939,66 €
TOTAL	6.465,53 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le plan de financement proposé et d'autoriser Madame le Maire à solliciter la subvention mentionnée.

DENOMINATION LOTISSEMENT A COTE DE LA NOUVELLE GENDARMERIE

Mickaël AUBINEAU informe le conseil municipal que l'entreprise SITEA CONSEIL a besoin que le nom du futur lotissement qui jouxtera la nouvelle gendarmerie soit déterminé avant qu'elle dépose le dossier du permis d'aménager en mairie.

L'entreprise propose :

- Les haies du Rulé 3
- Les chemins du Rulé
- Autre...

Après délibérations, à 12 voix pour et 3 abstentions, le conseil municipal décide de dénommer le nouveau lotissement qui jouxtera la nouvelle gendarmerie « le fief du Rulé ».

RENOUVELLEMENT DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Marc BRUANT présente le dispositif « Argent de Poche » institué au plan national dans le cadre du programme «Ville Vie Vacances» qui permet à la collectivité d'accueillir des jeunes de 16 à 18 ans pendant les vacances scolaires pour des missions au sein des différents services de la collectivité.

Il rappelle les principaux objectifs et modalités du dispositif :

OBJECTIFS :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience moyennant une gratification de 15 euros exonérée de toutes cotisations sociales pour 3h30 de présence avec une pause de 30 minutes,
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants),
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents.

MODALITES :

- Chaque mission a une durée d'1/2 journée (3h30 dont 30 minutes de pause),
- La mission se déroulera le matin de 08 h 30 à 12 h 00,
- L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal et/ou les élus,
- Un contrat d'engagement est signé entre le jeune et la collectivité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mettre en place le dispositif «argent de poche», d'accueillir 3 jeunes par semaine sur 2 semaines en lien avec l'entretien des espaces verts, le secrétariat ou l'animation, d'inscrire au budget les crédits correspondants soit une enveloppe d'un montant de 450 €, et d'autoriser Madame le Maire à signer les différents documents correspondants à ce dispositif.

PRESENTATION SCHEMA CYCLABLE DE NIORT AGGLO

Madame le Maire rappelle la réunion avec Mme GUICHET qui a eu lieu en mairie.

Une lecture du courrier de réponse est faite. Le conseil municipal valide la teneur du courrier.

ADHESION SCENES NOMADES 2023

Monsieur Gérard ROUSSEAU, conseiller municipal délégué propose,

L'association Scènes Nomades organise chaque saison des spectacles décentralisés sur le Mellois, gérés par un collectif de programmation, regroupant des associations et des collectivités de ce territoire.

Participent à ce collectif de programmation, la Maison des arts de Brioux sur Boutonne, la SEP de Chail, le foyer culturel de Chef Boutonne, Ciné Chef, les amis du Château, la mairie de Prailles-la-Couarde, le comité d'animation du foyer rural de Lezay, la mairie de Melle, le foyer rural de Melleran, la mairie de la Mothe Saint Heray, le foyer rural de Verrines-sous-Celles, le comité des fêtes de Pouffonds, l'Union régionale des foyers ruraux de Poitou-Charentes, le foyer rural d'Azay-le-Brulé, la mairie et la Patte d'oie de Sainte-Néomaye, la mairie de Val du Mignon.

Il est proposé de renouveler l'adhésion à cette structure qui permet d'assurer une programmation de spectacle sur le territoire.

L'objectif recherché par la commune étant de pouvoir disposer d'une structure reconnue sur le territoire, qui assurera la promotion du spectacle et sa qualité culturelle moyennant une adhésion annuelle de 250,00 € et la mise à disposition de

l'équipement nécessaire pour la réalisation du spectacle et une contribution de 350,00 € TTC par spectacle accueilli, au titre de la participation à la diffusion.

Deux élus participent déjà au comité de programmation. Il s'agit de Patricia GALLOIS et Gérard ROUSSEAU.

Il est proposé que Madame le Maire puisse signer cette convention et engager la commune pour une prochaine programmation sur la saison 2023 et solliciter l'association au minimum pour un spectacle par an et que les deux élus désignés puissent siéger au comité de programmation.

Le prochain spectacle est le prévu le 12 mai 2023.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'adhésion à 14 voix pour et 1 voix contre.

RESSOURCES HUMAINES

- Intégration d'un agent à la cantine en filière technique. Elle était déjà en poste.
- Un nouvel agent est arrivé le 1^{er} mars aux espaces verts. Un autre contrat se termine le 31 mars.
- Un agent aux espaces verts va être stagiairisé à partir du mois de mai prochain.

GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Vu le code de l'éducation art L124-18 et D124-6,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29,
Vu la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires,
Vu la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial,
Vu la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial,

Madame le Maire rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Elle précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération. Madame le Maire propose de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein de la commune. Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la collectivité selon les conditions prévues ci-dessus ; d'autoriser Madame le maire à signer les conventions à intervenir et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget à l'article 6218.

INFORMATIONS

-Ligne téléphonique du stade : Madame le Maire rappelle la réunion qui a eu lieu en mairie avec les représentants du club de football et indique que l'échange a été très cordial. L'abonnement internet sera désormais aux frais du club. La peinture sera aux frais de la commune.

-Reprise des activités de Festi beau z'arts : l'association reprend ses activités. Une exposition est prévue le 1^{er} week-end du mois de septembre à la salle des fêtes et un concert de trompes de chasse courant décembre.

-Convention d'occupation précaire pour terrains agricoles : Pascal MATHE rappelle que la commune possède deux parcelles agricoles qui étaient exploitées à titre gracieux. L'exploitant part à la retraite prochainement, son repreneur a contacté la commune pour connaître sa position quant à la signature d'une convention d'occupation à titre précaire. Une clause sera mentionnée concernant l'indemnité d'éviction. Le conseil municipal accorde l'autorisation d'exploiter au repreneur à titre onéreux et sans indemnité d'éviction.

POINTS DIVERS

-Madame le Maire fait passer une liste d'inscription pour la visite du musée d'Agesci proposée par la CAN.

-Madame le Maire indique qu'un conseil municipal aura lieu le 23 mars à 20h30 pour le vote du budget et qu'une réunion de travail interne aura lieu le mardi 14 mars à 20h00 en salle du conseil.

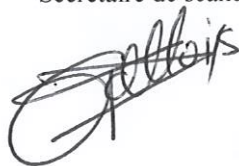
-Patricia GALLOIS va envoyer l'invitation pour les « juniors » aux membres du conseil.

-Gérard ROUSSEAU invite le conseil à la réunion de travail qui aura lieu à Granzay-Gript le 15 mars prochain sur la mise en place d'un carnaval intercommunal intitulé « bouzines et tracassins »

-Il est rappelé la chasse aux œufs qui aura lieu au parc intergénérationnel, le 1^{er} avril à 15h30.

La séance est levée à 23h15.

Patricia GALLOIS
Secrétaire de séance



Séverine VACHON
Maire de Beauvoir sur Niort

